

MAIRIE DE PÉROUGES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2019

Présents : Paul VERNAY, Marc OBRINGER, Yves PAQUIER, Odile RAPAUD
Magalie SAVART, Sylvie BORDERY Christian MILLET,
Nathalie LAMBERT, Maryvonne BOUCHARD, et Christelle MORTEL

Excusées : Bernard CHARDON, Marie-Pierre CHESSEL, Chantal CLEMENT,
Catherine LEIGNIER et Annabelle BIANCHI

Madame Nathalie LAMBERT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'ajout de trois points à l'ordre du jour: avec 10 voix pour le conseil municipal accepte l'ajout de ces points supplémentaires :

- Recouvrement des produits locaux par la perception,
- Contrat de gaz école,
- Contrat entretien barrières parkings.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2019 par 10 voix pour.

=====

1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :

Vente de 1 parcelle ZB 12 de 570 m² située au Côtes d'en Bas
A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur ce dossier.

Vente de 1 parcelle ZB 11 de 620 m² située au Côtes d'en Bas
A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur ce dossier.

2 Groupement d'Intérêt Public – Statuts - Adhésion

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public.

Une étude a été réalisée par le cabinet DMC démontrant que la cité prenait du retard par rapport au standard d'accueil correspondant à son nombre de visiteurs, en termes d'offre d'animations, de services offerts, d'infrastructures...

Autour de cette étude, a été constitué un groupe de travail réunissant les principaux acteurs locaux du tourisme : le Conseil départemental, Ain Tourisme, la commune de Pérouges, le comité de conservation du Vieux Pérouges, l'association «Pérouges, Patrimoines, Animation», l'office de tourisme, la CCPA.

Après analyse de la situation et le conseil apporté par le cabinet Ernst et Young, il est proposé la création d'un Groupement d'intérêt Public, qui pourrait être intitulé « Pérouges 2030 ».

Outre les membres du groupe de travail préexistant, il est proposé d'adjoindre la commune de Meximieux, qui est directement concernée par le développement touristique de Pérouges. Chaque membre bénéficiera d'une voix ; les décisions se prendront à la majorité des deux-tiers et à l'unanimité des trois collectivités. Cette structure conservera un fonctionnement très souple. Elle ne sera pas dotée de budget pour le moment, ni de personnel. Elle pourra évoluer ultérieurement si un besoin se faisait sentir.

Ce GIP a pour objet le pilotage de la mise en tourisme de la Cité Médiévale de Pérouges, hors du champ de compétence de l'Office de Tourisme.

Chaque membre du GIP contribue aux charges du groupement à proportion de ses droits statutaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune de Pérouges à ce Groupement d'Intérêt Public.

3 Bail Antenne SFR (HIVORY) aux Plantées à La Glaye.

Monsieur le Maire explique que la société Hivory (anciennement SFR) a présenté un projet de renouvellement de convention pour l'antenne relais SFR, située au lieudit « Les Plantées », parcelle cadastrée A2232. Cette convention est prise pour une durée de neuf ans à compter du 1er novembre 2020, puis sera tacitement reconduite par périodes successives de 3 ans, sauf si résiliation de l'une des parties.

Le loyer est fixé à un montant de 4578€ net annuel, qui augmentera de 1% par an pendant toute la durée du contrat.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité les termes de la convention telle que présentée.

4 Convention avec la Direction Générale des Finances Publiques pour le recouvrement des produits locaux

Monsieur le Maire rappelle la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux à passer avec la Trésorerie de Meximieux signée

Cette convention permet de préciser en fonction du montant à encaisser les modalités de mise en recouvrement de la somme auprès du redevable.

Monsieur le Maire rappelle que le décret n°2017-509 du 07/04/2017 relève le seuil de mise en recouvrement à 15€.

Du fait du changement de receveur principal de la Trésorerie de Meximieux, il y a lieu de signer une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer une convention avec la Trésorerie de Meximieux relative aux poursuites sur produits locaux, suite au changement du receveur principal.

5 Contrat gaz Ecole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'installer une chaudière gaz à l'école. Il y a lieu de conclure un contrat de fourniture gaz.

La société ENGIE a fait une proposition commerciale sur 36 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer la proposition commerciale de la Société ENGIE pour une durée de 36 mois, à compter du 1er Août 2019.

6 Contrat barrières parkings

Des propositions de contrat d'entretien des barrières pour les 2 parkings payants seront demandées auprès des entreprises Flowbird et Vinci.

7 Compte-rendu des commissions

- **Finances**

Reconduction d'une ligne de trésorerie au cas où la FCTVA ne serait pas versée sur cette année 2019.

- **Ecole**

Augmentation des élèves à la rentrée (282)
La création d'une onzième classe a été refusée

- **Travaux et voirie**

Les travaux à l'école sont en cours et respectent les délais.

- **Environnement**

Pour le fleurissement : il faudrait s'orienter vers des plantes qui ont moins besoin d'eau

De l'ambrosie et des arbres morts le long des chemins

- **Urbanisme**

Le dossier de révision du PLU a été envoyé aux instances. Le vote final du conseil aura lieu fin janvier début février

8 Questions diverses

- Un bâtiment artisanal est en vente dans la cité médiévale qui abritait un artisan avec son atelier et son habitation.
Nous avons peu d'information sur les superficies, le coût des rénovation et l'état du bâtiment.
Un vote indicatif est proposé pour connaître le sentiment des élus sur la poursuite de l'étude de ce dossier (3 pour, 4 contre et 3 abstentions)
- Sera engagée une réflexion sur l'évolution des équipements scolaires avec la création d'une salle à utilisation sportive ou d'abri des enfants en cas de mauvais temps.
A l'unanimité le conseil accepte l'étude de ce dossier.
- Voirie : le dossier de sécurisation autour de la RD1084 à Rapan sera également étudié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 10

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 5 septembre 2019 à 20 h 00